

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 3 JUIN 2013**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
Mmes : ANDRES, ASSELINE, BOTHUA. COSSERON, DURAND, HAMEL-BRUN,  
HOCHET, LAVENAC, VIDEAU.  
Mrs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, DAUNOU, DURVILLE,  
LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:  
Mme BESNARD (pouvoir à O.SAINT-MARTIN)  
Mme DE SMET (pouvoir à L.BALU)  
Mme PINEL (pouvoir à J.LEMARIÉ)  
Mme VAUCLAIR (pouvoir à M.ASSELINE)  
Mr CUIROT

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Pierre ESTRADE qui donne connaissance des absences et des pouvoirs. Il souhaite féliciter les associations qui ont œuvré tout le week-end à Bretteville sur Odon : en commençant par le concert à la Baronnie « Requiem aux Champs », 230 choristes, 450 personnes présentes et félicite Martine LAVENAC pour cette magnifique soirée ; puis Bretteville en fête réalisation de l'AGACCSBO qui fut une réussite en félicitant les nombreux bénévoles, les jeunes qui se sont démenés ; ensuite une soirée était proposée par le Jumelage de Ounock avec 100 personnes environ et enfin le Gala de Danse qui a été un vif succès, au Zénith avec plus de 900 spectateurs. Tous les Présidents et leurs équipiers sont vraiment à féliciter en particulier bien sûr le LCBO Danse, ses 40 ans et sa Présidente Sophie MADELINE.

Marie ASSELINE est désignée secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 AVRIL 2013**

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

**II – URBANISME : MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Daniel LE BLASTIER**, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, rapporte que le Conseil Municipal avait délibéré le 10 septembre 2012 afin d'engager une **procédure de révision du PLU**, pour mettre à jour quelques points de règlement, créer un certain nombre d'emplacements réservés et définir un cabinet pour assurer cette étude.

Or l'ordonnance du 5 janvier 2012, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013, a reconsidéré l'ensemble des procédures en supprimant les procédures simplifiées et surtout a permis de créer des emplacements réservés par **modification** et non plus par révision. La révision est une procédure lourde c'est pourquoi la modification se trouve la mieux adaptée avec en plus la déclaration de projet qui se substitue aux révisions simplifiées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer la **procédure de modification** et d'autoriser le Maire à signer une convention avec la Société AménaGéo qui a déjà procédé à diverses modifications et révisions simplifiées de la Commune et a tous les éléments cartographiques et informatiques.

Laurent BALU fait remarquer que les trois points évoqués lors du conseil de septembre ont été élargis et aurait souhaité que cette proposition de modification fasse l'objet d'une Commission urbanisme de façon à en débattre et en proposer d'autres éventuellement.

Daniel LE BLASTIER confirme que la Commission urbanisme se réunira courant juin pour discuter de tous ces points afin de permettre au bureau d'étude de travailler sur le dossier.

Pierre ESTRADÉ précise que cette ordonnance simplifie la procédure, par la modification. Ceci est important au moment où une loi est en cours d'élaboration : chaque commune n'aurait plus son propre PLU, il s'agirait de PLU intercommunaux, ainsi les communes ne pourraient plus faire évoluer leur PLU sans un vote de l'agglomération.

Jean LEMARIÉ aurait aimé que la Commission urbanisme se soit réunie auparavant ce qui aurait été l'occasion d'une discussion sur ces sujets, Christiane HAMEL-BRUN précise que sur le fond, il n'y a aucun problème mais c'est la forme et la méthode de présenter le sujet qui ne convient pas.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'annuler le paragraphe de la délibération du 10 septembre 2012 concernant le lancement de la procédure de révision du PLU,
- de lancer la procédure de modification,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec AménaGéo.

**Adopté à l'unanimité**

### **III – AVENANT A LA CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER CONCERNANT LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉE**

**Daniel LE BLASTIER**, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement, rappelle que la Commune de Bretteville sur Odon a créé en février 2003 une **Zone d'Aménagement Différée (ZAD)**. Par convention, en date du 19 janvier 2004, la Commune de Bretteville sur Odon et l'EPFN (*Etablissement Public Foncier de Normandie*) ont fixé les conditions d'acquisition, de gestion et de rétrocessions des biens inclus dans cette ZAD, pour lui permettre d'exercer le droit de préemption sur demande de la commune. Depuis, l'agglomération de Caen la mer est compétente pour la procédure d'acquisition de la 1<sup>ère</sup> tranche (*La Maslière*).

C'est ainsi que l'EPFN a exercé le droit de préemption en 2012, sur demande de la Commune, sur une parcelle de la ZAD, d'une surface de 150 000 m<sup>2</sup>. Cette procédure d'acquisition, en cours à ce jour, a fait l'objet d'une fixation de prix par jugement du 29 mars dernier.

La communauté d'agglomération de Caen la mer a souhaité intégrer dans son Programme d'Action Foncière, l'ensemble du périmètre de la ZAD (*environ 37 ha*) et reprendre à son compte l'acquisition en cours, pour les besoins du futur projet d'aménagement d'intérêt communautaire (*Zone de la Maslière*). C'est pourquoi il est demandé de transférer l'acquisition en cours et le droit de préemption sur la ZAD à Caen la mer.

Jean LEMARIÉ demande s'il y a eu accord sur le prix de la cession de terrain.

Pierre ESTRADÉ précise que Caen la mer et Normandie Aménagement ne font pas appel au jugement portant sur le prix. Il reste à connaître la position du vendeur.

Laurent BALU voit que le transfert porte sur 22 ha et demande si le fait que l'agglomération anticipe sur ces terrains n'accélère pas l'urbanisation.

Pierre ESTRADÉ précise que l'agglomération ne peut rien effectuer sans l'accord de la Commune. Elle anticipe sur l'achat de ces terrains au cas où une opportunité se présentait. Le rythme sera donné par la Commune en lien avec l'agglomération dans le cadre de son Plan Local de l'Habitat.

Jean LEMARIÉ demande quel est le statut de la parcelle d'un hectare occupée par l'actuel propriétaire des terrains. Pierre ESTRADÉ précise qu'il s'agit de sa ferme et de son domicile.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver l'avenant à la convention qui permet :

- de donner son accord pour le transfert de l'intervention foncière relative à la ZAD dans le Programme d'Action Foncière de Caen la mer,
- que le transfert porte également sur l'acquisition en cours de la parcelle cadastrée ZM 224 (150 000 m<sup>2</sup>),
- d'accepter que l'exercice du droit de préemption attaché à la ZAD soit exercé par l'EPF, à la demande de Caen la mer qui sera en charge de la concertation préalable avec la Commune.

**Adopté à l'unanimité**

#### **IV – ADOPTION DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE**

**Jean-Paul DAUNOU**, Maire Adjoint chargé des Travaux, rappelle que le projet de réaménagement du groupe scolaire est à l'étude depuis le début du mandat.

Un groupe de travail avait étudié le réaménagement de l'axe routier de la Mairie vers le CROP, avec la rue du Général Leclerc en zone de rencontre, dans un premier temps, puis l'avenue du Soleil ; il avait été proposé la création d'un parvis au droit de l'école élémentaire, afin de bien marquer cette zone. Il s'agissait également de mettre aux normes PMR (*personnes à mobilités réduites*) le groupe scolaire et de créer un nouveau restaurant scolaire, l'actuel arrivant à saturation avec un nombre de rationnaires en constante augmentation.

Au groupe de travail initial se sont ajoutés les membres de la Commission des affaires scolaires, les Directeurs des 2 écoles, des représentants du périscolaire et du restaurant scolaire. Le Groupe de Travail était chargé d'étudier les plans de réaménagement du groupe scolaire et a recherché plusieurs scénarii.

Après cette réflexion, un appel à candidature a été lancé près de cabinets d'architectes : 26 réponses ont été reçues et 3 cabinets retenus. Cette consultation a été faite avec l'aide du CAUE et du Cabinet Vert Latitude. Les 3 cabinets retenus ont présenté leurs dossiers le 29 avril dernier. Ces dossiers ont ensuite été présentés au Groupe de Travail, aux enseignants et à la Commission accessibilité qui ont tous choisi le projet du Cabinet L2 Architectes (*M.Lucet et M.Lorgeau*) – d'un montant de 1.200.000 € HT.

Jean-Paul DAUNOU présente à l'assemblée le projet retenu. Il s'agit maintenant de déposer le permis de construire et de préparer les demandes de subvention.

Elisabeth DURAND, Maire Adjoint chargé des Affaires Scolaires, déclare qu'il s'agit d'un dossier sur lequel le groupe a longuement travaillé et c'est ce projet qui a semblé correspondre le plus aux interrogations du périscolaire, des enseignants et du personnel du restaurant scolaire ; il répond aux besoins de tous.

François OZENNE trouve que ce projet est séduisant, compte tenu du groupe scolaire actuel.

Jean-Paul DAUNOU précise qu'il était nécessaire de se projeter sur plusieurs années.

Jean LEMARIÉ a apprécié le climat constructif et productif du groupe de travail ainsi que du groupe de pilotage. Le projet retenu est en accord général. Le lien entre les deux écoles qui était un souhait des enseignants a fait la différence par rapport aux autres projets. L'emplacement du restaurant scolaire n'est peut-être pas idéal mais reste correct. De plus, les membres de l'opposition souhaitaient l'option « confection des repas sur place » qui est possible en complément du projet. Ils avaient également évoqué le « relookage » du bâtiment de l'école élémentaire, qui apparaît. Jean LEMARIÉ précise qu'il reste encore à définir quelques options, c'est pourquoi il demande que le groupe de travail continue d'être associé jusqu'à la finalisation du projet.

Maud VIDEAU se propose de présenter le projet aux animateurs de l'AGACSB0 qui seront concernés par le réaménagement.

Jean-Paul DAUNOU informe que le projet permet de réaliser les travaux sans trop perturber la vie de l'école.

Le projet du Cabinet L2A est **adopté à l'unanimité**.

#### **Suspension de séance à 21 h 45**

**Jean-Paul LIVET, Président du Jumelage de Ouonck (SENEGAL), présente un rapport sur l'intervention des membres du jumelage à Ouonck en janvier-février**

### V – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Pierre ESTRADÉ** rappelle que suite à plusieurs mouvements de personnel dans les services administratifs (*congé parental, mutation...*), il était nécessaire d'effectuer un recrutement. Une personne est ainsi en contrat pour 3 mois depuis le mois d'avril, cet agent donne entière satisfaction.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 20 h hebdomadaires, à compter du 16 juillet 2013,
- de fermer un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juin 2013.

**Adopté à l'unanimité**

### VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Pierre ESTRADÉ** informe :

↪ afin de définir la composition du conseil communautaire de Caen la mer pour 2014, les conseillers communautaires doivent se mettre d'accord sur la solution à retenir :

- soit appliquer la loi de décembre 2010 qui prévoit un conseil communautaire de 94 membres, c'est-à-dire que 28 communes sur 35 n'auront qu'un représentant à Caen la mer dont Bretteville, les 7 plus grandes communes se partageant les postes restants.
- soit la loi prévoit une possibilité de passer de 94 à 107 membres si une majorité « qualifiée » en est d'accord.

De nombreuses réunions ont lieu pour trouver un accord, ce qui permettrait à Bretteville d'avoir 2 représentants. S'il n'y a pas d'accord, ce sera l'application de la loi.

Il faudra ensuite que les communes délibèrent avant la fin du mois d'août.

↪ Situation financière de Caen la mer : lors du vote du budget 2012, de nombreuses communes avaient demandé que soit effectuée une analyse financière prospective de Caen la mer ; le cabinet d'étude vient de présenter son rapport qui va être soumis aux élus de Caen la mer.

↪ Fond de péréquation horizontale (FPIC) : comme l'avait exposé Pierre Estradé l'an dernier, les communautés de communes les plus « aisées » doivent aider les communautés de communes les plus « pauvres ». Pour l'agglomération, un accord avec les communes permettait que chacune voit sa Dotation de Solidarité Communautaire diminuée du montant de FPIC qui lui était alloué. Ce point est source de discussions pour 2013 et les années à venir.

↪ Dans le cadre du réaménagement de la halle de sports, une demande de subvention a été effectuée au CNDS (*Comité National de développement du Sport*) un avis défavorable vient d'être rendu, (50 000 € avait pourtant été notifiés à la Commune...).

↪ Contrat d'avenir : un jeune de 19 ans vient d'être retenu pour un emploi aux services techniques, à la suite d'entretiens individuels, la signature avec la mission locale est prévue pour la mi-juin.

↪ Une Convention avec un organisme spécialisé dans la TLPE (*Taxe Locale sur la Publicité Extérieure*) va être signée.

↪ Un appel d'offres va être lancé pour la publicité sur les abribus et panneaux communaux, ce nouveau contrat permettra de percevoir la TLPE sur ces panneaux, ce qui n'était pas le cas auparavant.

➤ **Jean-Paul DAUNOU**, Maire Adjoint chargé des Travaux, informe des travaux en cours :

↪ Halle de sports : le chantier se déroule normalement, la charpente est livrée cette semaine, le planning des travaux est actuellement respecté.

↪ Pont chemin du Moulin d'Ardenne : les travaux avancent correctement permettant ainsi le respect des délais.

↪ Le chantier eau potable, chemin des Costils Beaudets, initialement prévu en février, reporté compte tenu de la météo va débuter mi-juin. Concernant les eaux usées (*rue des Vertes Prairies, rue des Pommiers, rue de l'Angélu*) le chantier commencera à la rentrée, ce retard décale d'autant l'effacement des réseaux.

↪ Terrain de sports : le terrain stabilisé et la piste d'athlétisme vont être « retravaillés » prochainement.

↵ Au Parc des Lys : le marquage au sol va être finalisé (*avenue de Woodbury*), il a pris du retard compte tenu de la météo, comme le marquage au sol dans la commune d'ailleurs.  
↵ La TNT recharge le 11 juin, il faudra reprogrammer les décodeurs.

➤ **Daniel LE BLASTIER**, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement informe :

↵ au 52 route de Bretagne : Caen Habitat est venu présenter un nouveau projet de 4 petits pavillons de 3 pièces principales de plein pied, le permis de construire va être déposé prochainement.

↵ 133 route de Bretagne : la démolition est en cours et se fait très progressivement.

↵ ZAC de la Maslière : comme évoqué ci-dessus, l'acquisition en cours à un prix supérieur aux évaluations aura un impact sur la zone, il faudra modifier les projets soit sur les équipements publics, soit densifier en créant des logements supplémentaires...

➤ **Maud VIDEAU, Conseiller Municipal délégué**, informe d'une action de rapprochement entre deux associations APBO et AGACCSBO. L'année dernière, la présidente de l'APBO avait rencontré le Maire lui exposant des difficultés quant à la gestion de l'association et la difficulté de trouver des bénévoles. Il lui avait proposé de se rapprocher de l'AGACCSBO. Elle souhaitait une reprise (*ou un transfert*) comme effectué pour la crèche Galipette. La présidente de l'APBO a donc consulté l'AGACCSBO. Le conseil d'administration de l'APBO a travaillé sur ce projet en précisant que deux solutions étaient possibles, soit une dévolution patrimoniale (*suppression définitive de l'association*), soit une fusion (*les membres de l'APBO continuant à intervenir au sein de l'association*). Les membres du CA ont choisi à l'unanimité la dévolution. Il faut maintenant que le CA de l'AGACCSBO prenne position. Ce rapprochement serait très positif et notamment avec la réforme des rythmes scolaires, que ce soit pour les enfants comme pour les animateurs. Cette fusion apporte des avantages : actuellement le personnel de l'APBO ne bénéficie pas de formation, il s'agit d'une simple garderie, il n'y a pas de convention avec la CAF, pas de suivi pédagogique. Après ce rapprochement, les animateurs pourront bénéficier de contrats plus intéressants, de formation, une équipe stable et une meilleure modulation des plannings.

➤ **Olivier SAINT MARTIN, Conseiller Municipal délégué** :

↵ Bretteville en Fête le samedi 1<sup>er</sup> juin : très belle journée.

↵ Centre de Loisirs des vacances de Pâques : la météo et le jour férié du 1<sup>er</sup> mai en milieu de semaine n'ont pas favorisé l'activité du centre :

▪ 57 Inscrits (*69 en 2012*) – soit 254 journées/enfant (*326 en 2012*) dont 75 % de Brettevillais

↵ Stage multisports : l'accueil au gymnase, au club house, a été très positif :

▪ 46 inscrits (*42 en 2012*) – soit 216 journées/enfant (*213 en 2012*) dont 67 % de Brettevillais

↵ Pré ados : 13 jeunes inscrits (*12 en 2012*) dont 57% de Brettevillais.

↵ Ados : peu d'ados pendant les vacances (*certains travaillant au centre de loisirs*), ils ont préparé le camp de cet été et le chantier jeunes.

➤ **Philippe BRIARD, Maire Adjoint chargé du Sport** dresse un bilan de l'année sportive :

↵ **Basket** : l'équipe 1<sup>ère</sup> féminine descend, les minimes garçons et les cadettes sont champions du Calvados et vainqueurs de la coupe du calvados.

↵ **Football** : l'équipe 1<sup>ère</sup> est à 1 point du maintien (*il reste 2 matchs*), l'équipe C monte au plus haut niveau départemental, les U15 – 17 et 19 évolueront tous en régional à la rentrée, les U19 montent au plus haut niveau régional.

↵ **Badminton** : l'équipe A monte en régional 1, les équipes B et C ont été en jusqu'aux « play off ».

↵ **Athlétisme** : 2 titres en benjamines (*très bon niveau*).

La séance est levée à 23 h 10